



Rapport d'activité 2008



TABLE DES MATIÈRES

PROLAIT - Fédération Laitière

	<i>Page</i>
1. Avant-propos	2
2. L'économie laitière suisse en 2008	3
2.1 Production et mise en valeur	3
2.2 Commerce extérieur	4
2.3 Politique agricole	4
2.4 Les Interprofessions	5
2.5 Stratégie de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait / regroupement de l'offre	6
3. Activités de la Fédération	8
3.1 Fusion Orlait-FLVF / FLN	8
3.2 Achat et vente du lait de centrale – pool Prolait	9
3.3 Gestion des quantités / contingentement laitier	9
3.4 Autres activités	10
4. Activités des organes de la Fédération	11
4.1 Assemblée des délégués 2008	11
4.2 Assemblée des présidents de cercles	11
4.3 Conseil d'administration	12
4.4 Commission « Adaptation du règlement de gestion des quantités »	13
4.5 Autres séances	13
5. Chiffres-clés en Suisse et région Prolait – Fédération laitière	13
5.1 Suisse	13
5.2 Région Prolait	14
6. Organes et Direction	16

1. Avant-propos

L'année agricole a été caractérisée par des températures exceptionnellement élevées et des précipitations régulières. L'humidité a compliqué une partie des récoltes durant les deux premières décades de juin. Mais ces conditions ont favorisé la croissance de la végétation et ont permis, dans la plupart des cas, la réalisation de bons rendements en production végétale.

L'année précédente déjà, la valeur de la production agricole avait augmenté de 3,6 %, malheureusement les intrants ont également pris l'ascenseur et l'écart entre le revenu de l'agriculture et ceux des secteurs économiques comparables demeure conséquent.

En production animale, le marché s'est avéré favorable, ce dont ont profité les producteurs de bétail de rente et de boucherie. La production laitière et le prix du lait ont progressé en 2008, alors que le marché international a évolué négativement dès le 2^{ème} semestre. Après une grève des livraisons fin mai, un accord est intervenu sur l'augmentation du prix du lait de centrale de 6 cts au 1^{er} juillet 08. Cette augmentation a été en bonne partie absorbée par la hausse des coûts de production.

« Comment pouvons-nous influencer et façonner notre avenir, dans le cadre du nouveau régime laitier ? »

Dans le secteur du lait de fromagerie, un tel accord ne s'est, en revanche, pas concrétisé. Seule une augmentation de 1 ct, correspondant à l'augmentation du prix de la matière grasse a été accordée.

L'année dernière, je vous parlais d'une situation de pénurie sur les marchés agricoles internationaux et de la hausse des prix des produits. Cette évolution a provoqué une situation de crise. Les notions de sécurité et de souveraineté alimentaire sont devenues, du moins jusqu'à la crise financière, des thèmes prioritaires de la politique internationale.

En tant que producteurs de lait, comment pouvons-nous influencer et façonner notre avenir, dans le cadre du nouveau régime laitier ?

Les objectifs stratégiques fixés par la FPSL permettent de définir une ligne directrice claire et une perspective à long terme pour les producteurs de lait. Les démarches entreprises pour regrouper l'offre et segmenter le marché en sont un élément essentiel pour ne pas dire indispensable, dans la perspective de libéralisation du marché laitier.

Malheureusement, la résistance d'organisations de producteurs et de transformateurs face à cette volonté de s'organiser sur le plan national, a créé un brouillard qui a ôté à certains la vision de l'objectif. L'appât des quantités supplémentaires et des contrats de livraisons longue durée (sans garantie de prix), ont créé des forces d'attraction irrésistibles pour certaines organisations.

Si l'année 2008 a été excellente tant en volume produit qu'au niveau du prix du lait, en revanche, elle a été catastrophique sur le plan de la gestion des quantités. La baisse du prix du lait est amorcée. L'euphorie de l'année dernière a joué un mauvais tour à tous les acteurs de la branche, en particulier aux producteurs qui se trouvent en bout de chaîne. Leur unité est devenue déterminante.

Le manque de discipline au niveau national entraîne tout le monde vers le marasme. Cette évolution préfigure-t-elle de ce qui va advenir dès le 1^{er} mai 2009 ? Le pire reste peut-être à venir, quand on entend que l'industrie laitière réclame une baisse de prix allant jusqu'à 20 à 25 cts.

« L'année laitière 2008 restera catastrophique sur le plan de la gestion des quantités ! »

Qui donc, sinon les organisations de producteurs, ont la possibilité ou plutôt le devoir de mettre en place, les mesures et instruments communs nécessaires pour défendre l'intérêt de leurs membres, dans la perspective d'un marché libéralisé ?! C'est notre responsabilité et nous devons l'assumer.

La collaboration avec l'industrie laitière, est indispensable, mais dans un climat de confiance et de vrai partenariat où les producteurs disposent d'une force de négociation plus équilibrée et de bonnes informations.

Prolait s'engage activement dans ce sens pour que les producteurs de lait puissent obtenir un revenu équitable et vivre de leur beau métier.

Benjamin Henchoz
Président

2. L'économie laitière suisse en 2008

Pour notre économie laitière, l'année 2008 a été très contrastée. En effet, pour l'ensemble des producteurs de lait, l'exercice 2008 a été, sur le plan économique, un des meilleurs millésimes depuis longtemps, avec une production laitière en hausse et des prix permettant de couvrir les coûts de production. Cette évolution favorable qui a permis de redonner confiance et espoir en la production laitière n'a été malheureusement qu'éphémère. En fin d'année, l'effondrement des prix du marché sur le plan mondial et européen, ajouté à une production de lait en forte augmentation et un manque d'unité des organisations de producteurs de lait met l'ensemble de l'économie laitière dans une situation très difficile, à la veille de la suppression du contingentement laitier.

Si le commerce extérieur a été fort perturbé en raison des turbulences sur le marché mondial, il faut relever une bonne tenue du marché intérieur où, en dépit des hausses de prix répercutées par les distributeurs, les consommateurs sont restés fidèles aux produits laitiers suisses. Dans ce sens, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour qu'à l'avenir aussi la valeur ajoutée de nos produits laitiers profite avant tout aux producteurs de lait. Pour ce faire, nous en sommes convaincus, il est indispensable de concentrer nos forces pour défendre au mieux nos intérêts face aux autres partenaires de la filière.

2.1 Production et mise en valeur

L'exercice 2008 a connu une production record. Avec **3,423 mio de tonnes** de lait commercialisées, soit **162'960 tonnes** ou 5% de plus que la production déjà élevée de l'année 2007. Plusieurs éléments expliquent cette importante augmentation de production : les quantités supplémentaires accordées en 2007-2008 ont été en grande partie produites durant les quatre premiers mois de 2008; la promesse faite aux producteurs de comptabiliser les quantités supplémentaires livrées dans les futures quantités contractuelles a été un argument d'adhésion utilisé par bon nombre d'organisations et de transformateurs. Si l'on ajoute à cela l'élément incitatif des augmentations de prix de janvier et de juillet 2008 et la perspective de baisse liée à la suppression des soutiens de la Confédération au 1^{er} janvier 2009, cette évolution était à prévoir.

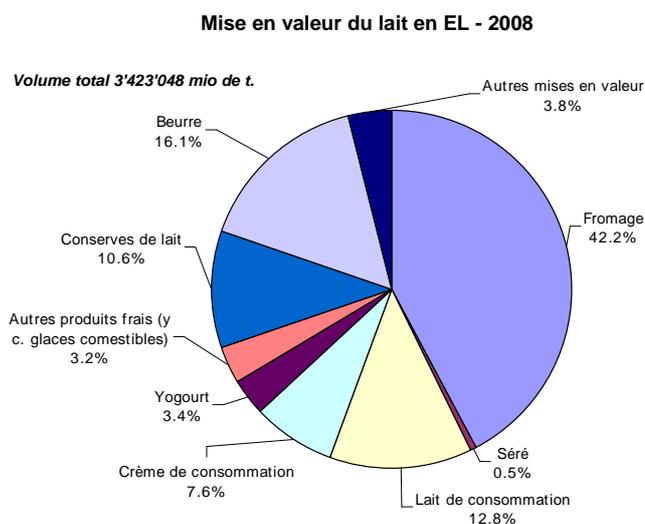
Ce que nous pouvons regretter, c'est que par un manque de cohésion sur le plan national, aucune action rapide n'ait été prise pour adapter l'offre aux besoins du marché en diminution.

Si la transformation et la vente de produits à bonne valeur ajoutée comme le fromage et les produits frais ont légèrement progressé, c'est bien sûr les filières de production de crème, de beurre et de poudre de lait vers lesquelles se sont dirigées les 5% d'augmentation des livraisons de lait.

Le fromage, qui représente 42,2% ou **1,444 mio de tonnes** d'équivalent lait, demeure le pilier de notre économie laitière. En 2008, **16'908 tonnes** d'équivalent lait supplémentaire ont été transformées en fromage ce qui représente une augmentation de 1,2%. A noter quelques baisses de quantités de lait transformées en serré (-1'924 tonnes ou 10,2%), en crème de consommation (-2'645 tonnes ou -1%) et en lait de consommation (-9'178 tonnes ou -2,1%). La modification de la législation permettant de diminuer la teneur en matière grasse du lait (standardisation) a eu une influence sur cette diminution.

A l'inverse, les secteurs des yogourts (+2'847 tonnes ou +2,5%) et des produits frais (+11'147 tonnes ou 11,4%) ont progressé de façon réjouissante.

Logiquement, dans un marché du lait saturé, les quantités de lait transformées en conserves de lait (+54'972 tonnes ou +18%) et en beurre (+98'935 tonnes ou +21,9%) ont très fortement augmenté. Le fonds de soutien de PSL a été mis à forte contribution dans différentes mesures d'interventions afin d'éviter un effondrement des prix à la production, avant la fin de l'année.



Production de fromage

La production de fromage a atteint **179'338 tonnes**, ce qui représente un nouveau record, elle a dépassé de 1,7%, ou 3'058 tonnes, la production de l'année précédente. Dans l'ensemble, les fromages à pâtes mi-dures et les fromages frais progressent alors que la production de fromages à pâtes dures tend à être stable ou en diminution. Dans les principales variétés, nous pouvons regretter une diminution importante de la production d'Emmentaler AOC dont la production a atteint 28'830 tonnes ce qui représente une diminution de 1'943 tonnes ou 6,3%, par rapport à l'an dernier. Quant au Gruyère AOC avec 28'206 tonnes, sa production est demeurée stable.

Dans les sortes à forte progression, nous pouvons noter la mozzarella (+993 tonnes), les autres fromages frais (+1'128 tonnes) et les fromages semi préparés (+860 tonnes). Quant aux fromages à pâtes mi-dures et demi gras à gras, la progression est de 1'123 tonnes.

2.2 Commerce extérieur

Si en début d'année les exportations étaient encore nettement au dessus de celles de l'année précédente, elles ont sensiblement régressé au printemps et n'ont récupéré qu'en décembre, en raison notamment de l'imminence de la suppression des aides à l'exportation. C'est l'Emmentaler AOC qui a subi les plus fortes chutes à l'exportation (-1'390 tonnes ou -6%), raison pour laquelle des restrictions de production ont dû être pratiquées. La balance commerciale, bien que demeurant positive, n'a enregistré une augmentation des exportations que de 1'880 tonnes +3,2% alors que les importations ont progressé, elles, de 3'751 tonnes (+10%). Globalement, la Suisse a perdu des parts de marché à l'exportation d'un total d'environ 20'500 tonnes d'équivalent lait.

2.3. Politique agricole

La mise en place de **PA 2011** s'est concrétisée au 1^{er} janvier 2008. Pour rappel, la Confédération a décidé en 2007 de maintenir le supplément pour le lait transformé en fromage à 15 cts/kg et le supplément de non-ensilage à 3 cts/kg. Elle a en outre décidé de verser pour la dernière fois en 2008 des aides internes pour le beurre et la poudre de lait, ainsi que des aides à l'exportation pour le fromage (45 mio de francs).

Le 25 juin 2008, le Conseil fédéral a adopté le 2^e train d'ordonnances lié à PA 2011. Les éléments principaux à retenir pour les producteurs de lait sont les suivants :

- Nouveau régime des importations pour le beurre et la poudre de lait : les contingents à droit zéro pour le beurre et la poudre de lait ont été pour la première fois mis en adjudication pour la période 2009.
- Modification de l'ordonnance sur les paiements directs : les valeurs limites pour l'échelonnement des contributions en fonction de la surface et du nombre d'animaux ont été rehaussées de 10 unités (ha / UGB). La contribution générale à la surface a été réduite de 40 francs pour passer à 1'040 francs. Le paiement direct pour les vaches laitières au taux réduit d'unités de gros bétail consommant des fourrages grossiers (UGBFG) a été relevé de 200 à 450 francs. La prime pour les autres bovins passe, quant à elle, de 860 à 690 francs. Les cultures de maïs et de betteraves fourragères ont été pour moitié comptabilisées comme surfaces de cultures fourragères. La limitation des contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles (GACD ; 20 UGB) est supprimée au profit d'une limite d'octroi en fonction de type d'exploitation. Le taux des contributions GACD augmente de 40 francs par UGB pour toutes les zones.
- Suppression du jour de référence pour le recensement du bétail : pour l'effectif moyen du cheptel, on se réfère maintenant à la banque de données sur le trafic des animaux.

Au 1^{er} mai 2009, les Ordonnances sur le contingentement laitier (OCL) et sur l'exemption du contingentement laitier (OECL) seront définitivement supprimées. L'article 36b de la Loi sur l'agriculture (LAgr) prévoit que la vente de lait dans le commerce doit faire l'objet d'un contrat d'une durée minimum d'un an avec mention de la quantité et du prix.

Face aux difficultés du marché laitier apparues durant le 2^e semestre 2008, le Conseil fédéral a accepté de prendre des mesures exceptionnelles. Un montant a été mis à disposition de la branche laitière début 2009.

Plusieurs conditions ont été fixées dont celles de l'acceptation de la force obligatoire pour la constitution du fonds d'intervention géré par PSL et de la définition de la quantité de base (lait de ligne). Le dossier sera traité courant 2009 par le Parlement.

Alors que les négociations de l'OMC traînent, le Conseil fédéral cherche par la voie bilatérale de nouvelles ouvertures sur les marchés d'exportation. Des négociations en vue d'un **accord de libre-échange agro-alimentaire (ALEA)** avec l'Union européenne sont en cours depuis novembre 2008. Face au risque d'une érosion massive des revenus agricoles, tout doit être mis en œuvre pour s'y opposer. Dans ce sens, Prolait soutient le travail effectué par AGORA sur ce dossier.

2.4. Interprofessions

Interprofession du Gruyère

L'année 2008 a été excellente pour l'Interprofession du Gruyère (IPG). En effet, elle a battu le record d'exportation de Gruyère AOC avec **10'886 tonnes** (286 t de plus qu'en 2007). Alors que les ventes sur les marchés méditerranéens ont diminué (Italie, Espagne, Portugal), celles enregistrées en Allemagne, France, Grande-Bretagne et USA ont augmenté de manière significative. Les stocks ont été régulièrement en dessous des prévisions.



L'IPG a tenu entre avril 2008 et janvier 2009 quatre assemblées des délégués dont les trois dernières ont été nécessaires pour trouver des solutions communes concernant le prix indicatif du lait et du fromage. Les discussions ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Maintien des quotas de fabrication à 100%
- Remplacement des représentants des producteurs au comité de l'IPG :
 - M. Romane Botteron de la Sagne reprend la place de M. André Aeby (région Arc Jurassien)
 - M. Stefan Fasel de St-Antoni celle de M. Christian Schmid (région Singine et Lobag)
- Etude d'un schéma de fluctuations saisonnières
- Prolongation du moratoire sur les robots de traite jusqu'au 30 juin 2010
- Adaptation du prix indicatif du lait au 1^{er} juillet 2008 puis au 1^{er} janvier 2009 ; maintien du prix sortie fromagerie et de la contribution à l'IPG
- Adoption d'un nouveau modèle de contrat d'achat et vente du lait de fromagerie élaboré entre les fédérations laitières et les fromagers valable dès le 1^{er} mai 2009

Suite à la grève du lait de fin mai – début juin 2008, une hausse du prix a été décidée en septembre avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008 de 1 ct/kg de lait, ceci lié à la hausse du prix de la crème soutenue par le Fonds de soutien de PSL. Suite aux revendications des fromagers, le prix du lait a été abaissé de 0,5 ct/kg dès le 1^{er} janvier 2009, mesure qui prendra fin au 30 juin 2009 au plus tard.

A partir de	<u>mai 04</u>	<u>mai 05</u>	<u>janv. 07</u>	<u>nov. 07</u>	<u>juillet 08</u>	<u>janv. 09</u>
Prix indicatif (cts/kg lait) payé aux producteurs <i>(sans la prime de non-ensilage)</i>	79,30	78,57	76,64	81,64	82,64	82,14
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	8,50	8,554	8,76	9,40	9,40	9,40
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-0,80	-0,77	-0,75 ⁵	-0,80	-0,80	-0,80

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

Production totale effective de Gruyère AOC

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Quantité (t)	26'022	27'224	28'148	28'883	28'710	28'500*
Evolution	+ 4%	+ 4,6%	+ 3,3%	+ 2,6%	- 0,6%	- 0,7%

Source : IPG, Pringy / * estimation

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or

En 2008, un nouveau producteur a été accepté au sein de l'IP Vacherin Mont-d'Or. Il s'agit de la fromagerie de l'Isle. Cette décision porte désormais à 14 le nombre de fromageries reconnues. Environ 250 producteurs fournissent du lait pour la production saisonnière du Vacherin Mont-d'Or.



Les ventes de Vacherin Mont-d'Or ont augmenté de 15 tonnes en 2008 par rapport à 2007 alors qu'une baisse d'env. 20% des exportations a été constatée (env. 10 t). Cette baisse est due principalement à la différence de prix avec son concurrent direct en France.

Le nouveau cahier des charges, valable dès le 1^{er} juillet 2008, a été mis en application. Après l'avis controversé du Tribunal de St-Gall qui a conclu que le « Försterkäse » n'était pas une copie de Vacherin Mont-d'Or, l'IP Vacherin Mont-d'Or a décidé de recourir contre cette décision car elle est liée à une interprétation erronée de l'Ordonnance sur les AOC/IGP. L'IP est soutenue dans sa démarche par l'OFAG et l'Association pour la promotion des AOC et IGP. L'enjeu est la sauvegarde du concept AOC en Suisse.

Un projet est en cours pour définir les quotas de production de Vacherin Mont-d'Or et de les lier aux droits de produire du lait. Cette mesure permettra une évolution coordonnée des quotas de fromage et droits de produire de lait.

Interprofession de l'Etivaz

La saison 2008 s'est bien déroulée à l'Etivaz malgré des chutes de neige durant le mois de juillet. La production s'est montée à **425 tonnes** (- 10 t par rapport à 2007) représentant pas moins de 17'690 meules taxées. Une quantité supplémentaire de 1,24 mio kg de lait a été obtenue par l'IP Etivaz grâce à la tenue et l'évolution des marchés de son fromage.

La moyenne pondérée (deux taxations) des 69 producteurs s'est élevée à 18,86 pts. 6 producteurs ont obtenu la note la plus élevée, 20 pts. 7 producteurs livrent leur production en bio, soit env. 40 tonnes par an.



La désalpe de l'Etivaz a eu lieu le 28 septembre 2008 et a rencontré un franc succès.

Interprofession du Maréchal

La production de Maréchal est en constante augmentation, ce qui est réjouissant pour la mise en valeur du lait des 14 producteurs (+ 1) qui sont affiliés à cette interprofession. Elle s'est située à **313 tonnes** en 2008 dont 150 sont exportées (+ 30 t par rapport à 2007). Ce volume de production représente env. 3,5 mio de kilos de lait transformé (dont env. 500'000 de quantités supplémentaires). Un nouveau règlement de gestion des quantités de lait a été élaboré; il entrera en vigueur au 1^{er} mai 2009.



2.5 Stratégie de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait – regroupement de l'offre

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait a, face au désengagement de la Confédération et à l'abandon du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, défini une stratégie d'organisation des marchés laitiers avec comme but essentiel de défendre et d'améliorer le revenu des producteurs de lait.

Cette stratégie a été soutenue à la quasi unanimité des membres lors d'un séminaire organisé en juin 2007.

Un des éléments important de cette stratégie était la mise en place d'un système de gestion des quantités avec un regroupement de l'offre et la segmentation du marché. Malheureusement, en raison de divergences de vues et d'un manque d'unité entre les groupements de producteurs, la mise en œuvre d'une réelle gestion des quantités de droit privé n'a pas été possible. Hors, les importantes turbulences sur le marché laitier international et la grande volatilité des prix auraient nécessité une réaction rapide et concertée pour adapter l'offre aux possibilités de mise en valeur sur le marché.

En septembre 2008, les principaux acheteurs de lait de centrale et quelques organisations de producteurs dépendantes ont créé l'Association lait suisse (ALS) avec l'objectif de fixer des conditions-cadres, sans la participation de notre organisation faîtière, pour l'organisation du marché. Si toute démarche visant à une stabilisation du marché peut être soutenue, celle d'ALS présentait quelques éléments difficilement acceptables. En particulier, ALS ne résolvait pas la question essentielle d'une définition commune des quantités contractuelles de base (ou lait de ligne) et des quantités supplémentaires (lait à la bourse), laissant cette compétence aux acheteurs de lait, avec tous les risques de dérives que cela implique.

Le 19 novembre dernier, lors de l'assemblée de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL), le concept de soutien ponctuel du marché de la matière grasse et de la segmentation des volumes de production sur la base de quantités contractuelles clairement définies, a été adopté à une large majorité des fédérations membres. Nous pouvons que regretter que ces mesures, par manque d'unité n'aient pas pu être concrètement mises en place.

Prolait FL a, dès le début, soutenu pleinement les démarches proposées par la Fédération des Producteurs Suisses de Lait. La mise en place du pool régional Prolait s'inscrivait notamment dans la perspective d'un regroupement de l'offre sur le plan national.

Compte tenu de la situation actuelle, il apparaît plus que jamais essentiel de regrouper les forces sur le plan national, de suivre la stratégie proposée par notre organisation faîtière, et de très rapidement mettre en place le regroupement de l'offre et la segmentation du marché. Nous restons convaincus qu'une solution concertée au plan national, définissant des règles claires, permettra de retrouver une certaine stabilité sur les marchés, dans l'intérêt de l'ensemble des partenaires de la filière lait. Il nous incombe de trouver cette solution commune pour assurer un avenir à nos producteurs de lait et conserver une valeur ajoutée la plus élevée possible pour les années à venir. Le temps presse mais il n'est pas trop tard.



3. Activités de la Fédération

3.1. Fusion Orlait-FLVF / FLN

Après que leurs assemblées extraordinaires respectives tenues en décembre 2007 aient adopté, à la quasi unanimité le principe de fusion, le Conseil d'administration d'Orlait-FLVF et le comité de la FLN ont travaillé en commun à la concrétisation de la fusion. L'option a été prise d'une fusion par combinaison, ce qui signifie qu'Orlait-FLVF et la FLN ont été dissoutes. Les actifs et passifs des deux fédérations ont été transmis à la nouvelle société en constitution, à savoir Prolait – Fédération laitière. Les documents suivants ont été élaborés : rapport de fusion, contrat de fusion, projet de statuts de Prolait FL, bilan de fusion au 1^{er} janvier 2008, bouclage des comptes 2007 d'Orlait-FLVF et de la FLN, liste des membres du Conseil, des présidents de cercles et des délégués.

Les buts de Prolait FL ont été rédigés comme suit :

- Défendre ses membres en gérant les quantités de lait en fonction des besoins du marché
- Obtenir, dans son rayon d'action, un prix du lait et une quantité les plus élevés possible

Les organes de la fédération sont :

- L'assemblée des délégués (14 présidents de cercles + 142 délégués des cercles)
- Le conseil d'administration (7 membres dont un président)
- L'assemblée des présidents de cercles (14 présidents, invités : le conseil et le président des non-ensileurs)
- Les assemblées de cercles (14 régions)
- L'organe de révision (Fiprom SA)
- La commission de gestion (3 membres et deux suppléants)

Dans le processus de fusion, plusieurs membres du Conseil d'Orlait-FLVF et de la FLN n'ont pas renouvelé leur mandat. Il s'agit de MM. Jean-Paul Guignard et Daniel Flotron (Orlait-FLVF) et MM. Romane Botteron, Pierre-André Hainard et Nicolas Jeanneret (FLN).

Orlait-FLVF et la FLN ont tenu leur dernière assemblée des délégués respective le 4 avril 2008 à Essertines-sur-Yverdon. Les délégués d'Orlait-FLVF ont accepté la fusion à l'unanimité des 126 délégués présents. Ceux de la FLN l'ont accepté à l'unanimité moins deux abstentions des 84 délégués présents. La fusion a été un plébiscite en faveur des objectifs communs choisis : renforcer la structure organisationnelle des producteurs face à leurs partenaires de marché, s'engager dans l'achat et la vente du lait et offrir des services de qualité aux producteurs de lait.

Le travail s'est poursuivi sur les deux sites de Cernier et du Mont-sur-Lausanne jusqu'au 25 septembre 2008, date du déménagement dans les nouveaux locaux de la fédération, situés à la Route de Lausanne 23, à Yverdon-les-Bains.

Un nouveau site internet a été élaboré début 2009 à l'adresse www.prolait.ch

3.2 Achat et vente du lait de centrale – pool Prolait

C'est le 1^{er} mai 2008, un jour férié (Ascension), qu'a débuté l'activité du pool Prolait. Dès cette date, Prolait a acheté le lait de centrale de ses producteurs, en a assuré la logistique des transports et la vente jusqu'aux usines de transformation. Si les débuts n'ont pas été faciles, aujourd'hui, plus de 8 mois après sa mise en

Pool Prolait

Chiffres clefs

Nombre de producteurs	600
Quantité de base sous contrat	100 mio. de kg
Paie mensuels	fr. 5.5 à 7.3 mio

place, le pool Prolait fonctionne à satisfaction et assure toutes les tâches inhérentes à cette nouvelle activité. Le pool Prolait achète le lait, établit les paies et effectue le contrôle qualité des quelque 600 producteurs de son rayon.

Le volume annuel de lait collecté représente environ 100 mio de kilos. Il est bien clair qu'une relation contractuelle stable et un véritable partenariat avec les principaux transformateurs de lait achetant la matière première de nos producteurs sont une nécessité absolue dans l'intérêt de toutes les parties, et ceci quelque soit la situation du marché.

3.3. Gestion des quantités / contingentement laitier

Prolait FL a vécu une année particulière en 2008 au sujet de la gestion des quantités. En effet, suite aux changements stratégiques opérés par la FSFL en 2007 (création de l'APLC et de l'OPU Cremo notamment), l'OP Prolait SA ne s'est focalisée plus que sur l'application du règlement de gestion des quantités. Une bonne partie des producteurs de la FSFL livrant à Cremo l'ont quittée au 1^{er} mai 2008. Vu les volumes restreints à disposition, aucune mise aux enchères de quantités libérées n'a été organisée. La dissolution de l'OP Prolait SA est prévue courant 2009. Prolait FL a repris le règlement de gestion des quantités de l'OP Prolait SA et l'a adapté. Il entre en vigueur à partir du 1^{er} mai 2009.

Compte tenu de cette situation, les statistiques présentées ci-dessous ne concernent que les producteurs membres de Prolait FL.

Libellé	Unité	Producteurs contingentés	Producteurs OP Prolait	TOTAL Prolait FL 2007/2008	Année précédente 06/07
Droit de produire (y c. estivages)	mio kg	31,6	238,8	270,4	265,2
Livraisons totales (y c. estivages)	mio kg	31,1	229,5	260,6	262,2
Nombre d'expl. principales		238	1'400	1'638	1'708
Nombre d'expl. d'estivage		45	193	238	245
Droit de produire par expl. (sans estivages)	kg	122'840	160'080	154'750	145'200

Le bouclage du **décompte de l'année laitière 2007/2008** a mis en évidence une sous-livraison importante, soit plus de 9 mio de kilos de lait. Sur ce total, 4,6 mio de kg ont été reportés sur l'année laitière 2008/2009.

Ce déficit est dû à l'été 2007 qui n'a pas permis d'affourager de manière optimale le bétail mais aussi à l'effet d'inertie entre l'attribution des quantités supplémentaires de l'année 07/08 et la production effective des vaches. La part des producteurs encore contingentés représente 11,6 % pour l'année sous revue.

Prolait FL a pris **817 décisions de transferts** de quantités en 2007/2008. 5,05 mio de kilos ont été remis définitivement par des producteurs contingentés (vente) dont 1,05 mio kg sont sortis du cercle de la fédération. Parallèlement, les producteurs de la fédération (qu'ils soient contingentés ou sortis du contingent) ont acquis **définitivement** (achat) 4,47 mio de kilos de lait dont 2,89 mio kg provenant d'autres régions. 9 producteurs sont sortis du contingentement laitier au 1^{er} mai 2007, représentant 1,5 mio de kilos de lait ; 7 ont rejoint l'OP Prolait SA. 5,16 mio de kilos de lait ont été transférés **temporairement** en fin d'année laitière entre tous les producteurs de la fédération. 3,2 mio kg concernent les producteurs membres de l'OP Prolait, le solde s'étant effectué entre producteurs contingentés. Certains producteurs contingentés ont profité de l'arrêt du Tribunal fédéral leur permettant de louer une quantité à un collègue sortant du contingent au 1^{er} mai 2008 et de la récupérer l'année suivante. Cette mesure controversée, car utilisée surtout par des initiés, a engendré la création de droits de produire supplémentaires, augmentant encore les volumes produits.

Les taxes de dépassement pour la période de mai 2006 à avril 2009 sont encaissées par la Confédération pour les producteurs non sortis soumis à l'Ordonnance sur le contingentement laitier (OCL) et par l'OP Prolait SA pour les autres.

Dépassements soumis à la taxe en 2007/2008

	Quantité (kg)	Somme (Frs)
Exploitations principales (OCL)		
- taxe 60 ct/kg	144'226	86'535.60
- taxe 10 ct/kg	296'018	29'601.80
Exploitations d'estivage (OCL)		
- taxe 10 ct/kg	707'541	70'754.10
Exploitations OP Prolait		
- taxe 50 ct/kg	79'268	39'634.-

En 2007/2008, 1'016'000 kg de lait (508 vaches) ont été octroyés sous forme de **contingents supplémentaires pour achat de vaches en montagne**; la quantité se monte à 1'318'000 kg (659 vaches) pour 2008/2009. Cette mesure est supprimée dès le 1^{er} mai 2009. La dernière annonce a pu être faite le 31 mai 2008. Prolait FL a prévu d'attribuer définitivement sous forme de quantité de base contractuelle la moyenne des contingents supplémentaires pour achat de vaches en montagne obtenus en 2004/2005, 2005/2006 et 2006/2007.

L'application du règlement de l'OP Prolait a permis la mise en souscription de 680'000 kg en 2007/2008. Les transferts directs, soit reprise de l'exploitation familiale et droit de préemption lors de la reprise d'une 2^e exploitation, se sont élevés à 1,11 mio kg.

8 projets de **quantités supplémentaires** ont obtenus l'aval de l'OFAG en 2007/2008, représentant un volume de 9,7 mio de kilos de lait. 2008/2009 a vu le dépôt de 14 projets pour 10,5 mio de kilos de lait. Ce chiffre représente le 4% des quantités contractuelles de base octroyées aux producteurs de Prolait FL.

3.4. Autres activités

Prolait tient une dizaine de comptabilités de sociétés de fromagerie et de laiterie. Elle leur apporte également soutien et conseil. Ci-après quelques projets suivis en 2008 :

- Cessation de l'activité du fromager d'Apples.
- Fusion des sociétés de laiterie de Forel (Lavaux) et du Pigeon. Investissement dans un nouveau tank.
- Création le 28 août 2008 d'une association regroupant les producteurs actifs livrant aux fromageries de La Chaux et de Grancy (sociétés de La Chaux, Bournens, Dail lens, Gollion, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Grancy). Le fromager a un projet de construction.
- Avenir de la fromagerie d'Arnex. Groupe de travail pour un projet de fromagerie régionale dans la région d'Orbe (sociétés d'Arnex, Agiez, Lignerolle, ...)
- Fusion des sociétés d'Essertines-sur-Yverdon, Orzens et Vuarrens : société de fromagerie du Gros-de-Vaud. Projet de construction à Vuarrens.
- Projet de construction d'une nouvelle fromagerie dans la région de Moudon (sociétés de Moudon, Brenles, Chavannes-sur-Moudon et Bussy-sur-Moudon)

L'Association vaudoise des sociétés et producteurs de non-ensilage a tenu ses assises annuelles le 3 mars 2008. Une large discussion a eu lieu sur le barème « teneurs en cellules du lait » de l'IPG. L'assemblée a pris connaissance de la restructuration de l'Association suisse des producteurs de lait de non-ensilage (ASPLNE) qui se dissout. La commission « lait de fromagerie » de PSL, présidée par M. André Aeby a été renforcée. Le comité de l'Association vaudoise s'est réuni une fois en juin 2008, notamment pour faire le point des possibilités d'évolution des droits de produire de lait dans les sociétés de fromagerie.

La **Société de non-ensilage neuchâteloise** a organisé son assemblée le 19 février 2008. La dissolution de l'ASPLNE a été abordée. Le débat s'est focalisé sur les nouvelles structures de la fédération Prolait en constitution. Les informations annuelles de l'IPG ont été transmises de manière détaillée à cette occasion.

Pour l'avenir de ces deux sociétés, il sera utile d'étudier un rapprochement, dans le cadre de la nouvelle fédération.

Prolait FL offre la possibilité aux producteurs et aux locaux de coulage d'acheter des **produits de nettoyage** (alcalin et acide) pour les installations de stockage du lait à des prix concurrentiels. Ceux-ci sont livrés via les transporteurs travaillant pour le pool laitier. En 2008, 12 tonnes de produits ont été vendus.

4. Activités des organes de la Fédération

4.1. Assemblée des délégués 2008

L'assemblée des délégués, constitutive, de Prolait FL a eu lieu le 4 avril 2008. Les assemblées des délégués d'Orlait – FLVF et de la FLN s'étaient prononcées quelques heures auparavant en faveur de la fusion des deux sociétés.

Présidée par M. Benjamin Henchoz, l'assemblée s'est déroulée en présence des 14 présidents de cercles nommés ainsi que de 126 délégués (16 excusés). Le président l'a entamée par un appel à l'unité des producteurs.

Après avoir été présentés, les statuts de Prolait FL ont été approuvés en bloc de manière quasi unanime (une abstention). Le bilan de départ n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers.

Les membres du Conseil d'administration et la Commission de gestion ainsi que le président de la fédération ont été nommés par acclamation. L'organe de contrôle a été désigné.

L'assemblée a fixé la cotisation fédérative à 0,2 ct/kg et a pris connaissance des cotisations et contributions destinées à la FPSL (1,415 cts/kg au 1^{er} mai 2008).

4.2. Assemblée des présidents de cercles

Depuis la création de Prolait FL, l'assemblée des présidents de cercles s'est réunie à quatre reprises en 2008, soit les 16 avril, 4 juillet, 15 septembre et 13 novembre. La séance du 4 juillet s'est déroulée hors des murs de la fédération, soit au Cernil près des Bayards NE.

Les points et sujets abordés lors de ces séances ont été les suivants :

- Mise en place du pool d'achat et vente de lait « pool Prolait »
- Conditions d'achat du lait aux producteurs par le pool Prolait
- Situation du marché du lait
- Gestion des quantités supplémentaires 2008/2009
- Bilans réguliers de l'activité d'achat et vente de lait aux centrales
- Règlement de gestion des quantités : participation à la Commission pour son adaptation. La première version mise à jour a été présentée en novembre.
- Information concernant les filières fromagères, en particulier l'IPG
- Situation des négociations du prix du lait de Gruyère AOC (septembre)
- Suivi du dossier du regroupement de l'offre de lait au niveau national
- Organisation des assemblées de cercles 2009

Les décisions suivantes ont été prises :

- Approbation des conditions d'achat du lait du pool Prolait
- Soutien à la revendication d'une hausse du prix du lait de Gruyère AOC au 1er juillet 2008
- Mesures pour éviter une grève du lait dans la filière IPG

Conformément aux statuts, l'Assemblée des présidents de cercles est chargée d'approuver le budget de Prolait FL et le règlement de gestion des quantités.

Les présidents et directeurs des chambres cantonales d'agriculture sont invités aux assemblées des présidents de cercles.

Les nouveaux présidents de cercle (MM. Devantay, Gfeller et Vuilliomenet) ont participé à une séance d'information avec la présidence et direction de la Fédération le 24 novembre 2008. Un dossier complet leur a été remis, notamment décrivant leur fonction.

4.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sous la présidence de M. B. Henchoz, s'est réuni à 11 reprises depuis la constitution de Prolait FL le 4 avril 2008.

Dans ses tâches, le Conseil a notamment traité les dossiers suivants :

- Pool Prolait : mise en place et bilan régulier de l'activité d'achat et vente du lait aux centrales, gestion de la qualité
- Regroupement de l'offre au niveau national / enquête de PSL (août)
- Situation du marché laitier
- Gestion des quantités : bouclage de l'année laitière 2007/2008, traitement des dossiers particuliers
- Grève du lait (fin mai - début juin) : gestion de la situation et des conséquences
- Filières fromagères, en particulier de l'IPG (suivi)
- Vie des sociétés de laiterie et fromageries (suivi)
- Cremo SA : assemblée des actionnaires du 13 juin 2008, nomination du Conseil d'administration. M. Jean-Paul Guignard de Bottens en reste membre; M. Francis Monnier a été remercié malgré les compétences qu'il a apportées dans ce cadre.
- Déménagement de la fédération à Yverdon-les-Bains
- Intégration des producteurs du Littoral neuchâtelois à Prolait FL dès 2009
- Adaptation du Fonds de soutien PSL au 1er novembre 2008

Le Conseil a notamment pris les décisions suivantes :

- Nomination du vice-président, en la personne de M. André Aeby
- Nomination du directeur, M. Eric Jordan et des cadres, MM. Daniel Geiser (dir. adjoint), Blaise Decrauzat (responsable achat lait) et Denis Moret (responsable financier)
- Signatures de deux conventions (mise à disposition de personnel), l'une avec l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel et l'autre avec la CNAV (marchés de bétail)
- Droits de signature et de représentation
- Fixation des indemnités (membres du Conseil, présidents de cercles, etc.)
- Adhésion à AGORA (association regroupant notamment les chambres d'agriculture romandes)
- Nomination d'une commission chargée de l'adaptation du règlement de gestion des quantités valable dès le 1er mai 2009
- Diffusion d'articles dans le journal AGRI
- Proposition de M. Marc Benoit comme membre suppléant au Comité central de la FPSL (en remplacement de MM. D. Flotron et D. Geiser)
- Conclusion de contrats long terme avec l'industrie afin d'assurer la prise en charge du lait de ligne

La dernière séance du Conseil d'administration de Prolait FL s'est tenue à Bretonnières avec comme invitée Mme Barbara Paulsen, responsable des relations publiques du secteur marketing de PSL.

4.4. Commission « Adaptation du règlement de gestion des quantités »

La Commission chargée, par le Conseil d'administration, de proposer un règlement de gestion des quantités valable dès le 1^{er} mai 2009 est composée de MM. J.-W. Badoux, M. Benoit, E. Glauser, N. Henchoz, J.-E. Pasche, J.-L. Bignens, D. Roch, J.-M. Vuilliomenet et P.-A. Grandgirard, E. Jordan et D. Geiser. La commission s'est réunie à quatre reprises en 2008.

Le projet de nouveau règlement s'est basé sur le règlement en vigueur dans l'OP Prolait SA jusqu'au 30 avril 2009. Les nouveautés majeures étaient les suivantes : définition du droit de produire, gestion des transferts temporaires en fin d'année par Prolait FL elle-même, attribution des quantités temporaires (1 an), système de mise en souscription des quantités libérées.

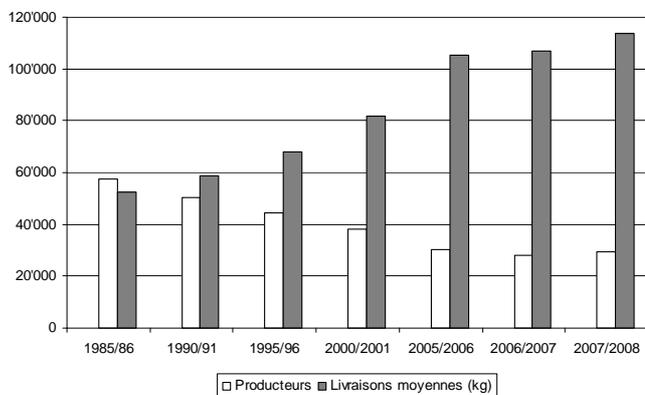
4.5. Autres séances

La séance d'information régionale de PSL a eu lieu le 3 novembre 2008 à Ollon VD. Différents sujets d'actualité ont été abordés : stratégie de PSL, regroupement de l'offre, situation générale du marché laitier, politique agricole (PA 2011, ALEA, OMC).

Face aux changements importants liés à la fin du contingentement laitier en 2009, Prolait FL a organisé plusieurs séances d'information en 2008. Le sujet principal a été la vente, indispensable, du lait livré à l'industrie par l'intermédiaire du pool Prolait, dont l'objectif, à long terme, est la garantie d'une valeur ajoutée maximale du lait pour les producteurs.

5. Chiffres-clés en Suisse et région Prolait - Fédération laitière

5.1. Suisse



Année laitière 2007/2008	Unité	Total sans estivage
Producteurs	Nombre	28'014
Surface agricole utile	ha	618'304
VACHES	UGB	563'693
Contingent de base 1)	kg	482'912'585
Quantité de base 2)		2'599'795'975
Contingent supplémentaire	kg	43'412'606
Quantité supplémentaire 3)	kg	196'078'839
Potentiel de production	kg	3'322'200'005
Livraisons 4)	kg	3'183'089'756

1) Qté de lait qu'un producteur resté dans le contingentement laitier a le droit de commercialiser pendant une année laitière

2) Qté de lait que les producteurs affiliés à une organisation exemptée peuvent commercialiser pendant une année laitière

3) Qté de lait supplémentaire attribuée par l'Office fédéral de l'agriculture à une organisation exemptée

4) Sans le lait de la zone franche (env. 22'600 t)

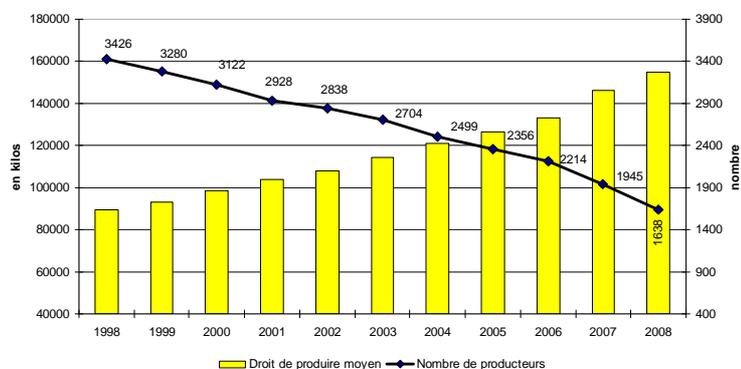
La Suisse compte, pour l'année laitière 2007/2008, quelque 15'499 producteurs de lait en plaine et 12'515 en zone de montagne.

Exploitation	Année laitière							Variation par rapport à 2006/2007
	1985/86	1990/91	1995/96	2000/2001	2005/2006	2007/2008	2006/2007	
Producteurs	57'295	50'334	44'360	38'082	30'163	29'172	28'014	-4.1
Livraisons moyennes (kg)	52'475	58'650	68'100	81'691	105'166	106'904	113'625	5.9
Taille moyenne d'une exploitation (ha)	14.8	16.5	19.1	19.1	21.4	21.7	22.1	1.7
Livraisons moyennes par ha (kg)	2'547	3'547	3'561	4'278	4'740	4'933	5'135	3.9
Livraisons moyennes par vache (kg)	3'465	1'401	4'512	4'994	5'422	5'457	5'647	3.4

Source : OFAG

5.2. Région Prolait

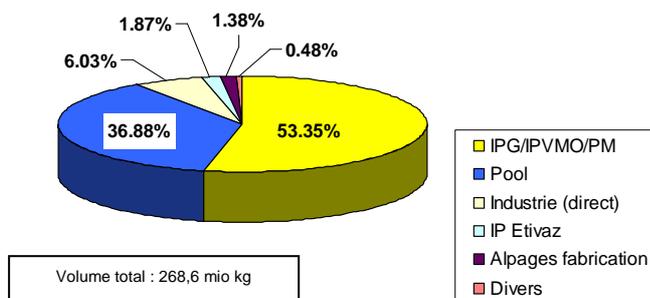
Evolution du nombre de producteurs et du droit de produire moyen
(sans exploitations d'estivage)



Au 1^{er} janvier 2008, Prolait FL a compté 1'638 exploitations laitières principales. La baisse plus importante constatée depuis 2007 est due au fait que 250 producteurs livrant leur lait en direct à ELSA ont décidé de poursuivre une stratégie autonome et de quitter la FLN avant la fusion de leur fédération avec Orlait-FLVF. Le droit de produire moyen s'établit en 2008 à **154'750 kilos**.

Prolait FL compte à fin 2008 **1'771** exploitations principales et d'estivage, soit une diminution de 100 exploitations par rapport à l'année précédente. 33 producteurs ont rejoint les OPU Cremo, ELSA et OP Ostschweiz au 1^{er} mai 2008. Les 67 autres ont cessé la production laitière. La baisse du nombre d'exploitations dans la région Prolait se situe à 3,6% alors qu'elle est de 4,1% au niveau national.

Mise en valeur du lait Prolait 2008/2009
(droits de produire attribués, en mio kg)



Cercles laitiers N°	Cercles laitiers	Nombre d'exploitations	Nb expl. principales	Nb expl. estivages	Nb sociétés laiterie	Nb sociétés fromagerie	Quantités contractuelles 2008/2009 en mio kg	Droits de produire 2008/2009 en mio kg
1	Morges	180	164	16	4	27	28.48	29.71
2	La Vallée	115	51	64	0	7	11.74	12.64
3	Orbe	88	80	8	10	9	15.19	16.11
4	Yverdon	155	151	4	21	19	26.42	28.26
5	Grandson	91	71	20	5	4	11.92	12.26
6	La Brévine	156	151	5	0	11	23.32	23.62
7	La Vue-des-Alpes	169	163	6	6	5	27.07	28.63
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	74	74	0	21	0	14.56	16.07
9	Lavaux	89	86	3	14	1	12.71	14.14
10	Oron-Mézières	109	109	0	11	10	18.95	19.86
11	Combremonts-Moudon	108	108	0	8	11	17.55	18.08
12	Payerne-Broye	99	99	0	12	4	13.37	13.97
13	Avenches-Broye	112	112	0	14	6	17.96	19.27
14	Pays-d'Enhaut	226	119	107	5	2	13.68	16.00
<i>Etat au 15 nov. 08</i>		1'771	1'538	233	131	116	252.92	268.62

182 exploitations sont encore soumises au contingentement laitier en 2008, dont 149 exploitations principales et 33 exploitations d'estivage.

6. Organes & Direction

Conseil d'administration et direction

Conseil d'administration

MM. Benjamin HENCHOZ, président
André AEBY, vice-président
Marc BENOIT, administrateur
Nicolas HENCHOZ, administrateur
Jean-Eugène PASCHE, administrateur
Didier ROCH, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

Direction

MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint

Collaborateurs

Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait

MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier

Siège

Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10, Fax 024 / 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

Assemblée des Présidents de cercles

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon
Jean-Daniel BALLY, cercle de La Vallée
René COTTING, cercle de Payerne – Broye
Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine
Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Jean-Pierre HAENNI, cercle du Lavaux
Yves MARTIN, cercle d'Yverdon
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Jean-Maurice VUILLIOMENET, cercle de la Vue-des-Alpes

Commission de gestion

- MM. Jean-Luc DEVENOGE de Dizy, cercle de Morges-Cossonay (membre)
Philippe JACOT de la Brévine, cercle de la Brévine (membre)
Jacques ZULAUF de Château d'Oex, cercle du Pays d'Enhaut (membre)
Pierre GUIGNARD de Rances, cercle d'Orbe (suppléant)
Pierre-Alain STAUFFER de Villiers, cercle de la Vue-des-Alpes (suppléant)

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Jean-Jacques MARTIN, Champtauroz
Jacques NICOLET, Lignerolle
Pierre-André PAGE, Châtonnaye
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Simon RENAUD, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu



Illustrations : Photos du « Salon International de l'Agriculture 2009 » mises gracieusement à disposition par Muriel Antille et La Région Nord Vaudois